Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20260930-240926DEC104COI-CC

Ville de Denain

Décision N° 2026-104/ COI

OBJET :

26MOE01 – ATTRIBUTION DU MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ILOTS B2 et B6 (2 LOTS)

1. Commande Publique
1.1 Marchés Publics

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7 en date du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée ouverte n°26MOE01 de Requalification et aménagement des espaces publics et de la voirie des îlot B2 et B6, lancée le 13/07/2026 en application des articles L2123-1 et R2123-1 et R.2123-4 à 7 du Code de la commande publique,

Vu les offres reçues pour les deux lots,

DÉCIDE

Article 1 : Le marché n° 26/016 de « Mission de maîtrise d'œuvre de requalification et aménagement des espaces publics et de la voirie – Lot n°1 – Aménagement de l'îlot B2 ALLENDE/VILLARS », sera signé par mes soins avec le groupement composé de :

- La société PAYSAGE 360 (mandataire paysagiste), 372 bis Avenue de Saint OMER, 62610 ARDRES (SIRET : 480 468 073 00030) ;
- GEXPEO (cotraitant géomètre), 21 rue Saint Jacques, 59300 VALENCIENNES (SIRET : 442 231 239 00041) ;
- SG INGENIERIE (cotraitant BE VRD), 11 rue de Lille, 59870 MARCHIENNES (SIRET : 404 449 324 00049).

Le marché est conclu pour un montant de 26 650,00 € HT, soit 31 980,00 € TTC.

Le forfait de rémunération comprend les missions d'études préliminaires, avant-projet, projet, assistance à la passation des marchés de travaux, visa des études d'exécution, direction et exécution des travaux, assistance aux opérations de réception et ordonnancement, pilotage et coordination.

Article 2 : Le marché n° 26/017 de « Mission de maîtrise d'œuvre de requalification et aménagement des espaces publics et de la voirie – Lot n°2 – Aménagement de l'îlot B6 MOUSSERON », sera signé par mes soins avec le groupement composé de :

- La société PAYSAGE 360 (mandataire paysagiste), 372 bis Avenue de Saint OMER, 62610 ARDRES (SIRET : 480 468 073 00030) ;
- GEXPEO (cotraitant géomètre), 21 rue Saint Jacques, 59300 VALENCIENNES (SIRET : 442 231 239 00041) ;
- SG INGENIERIE (cotraitant BE VRD), 11 rue de Lille, 59870 MARCHIENNES (SIRET : 404 449 324 00049).

Le marché est conclu pour un montant de 26 650,00 € HT, soit 31 980,00 € TTC.

Le forfait de rémunération comprend les missions d'études préliminaires, avant-projet, projet, assistance à la passation des marchés de travaux, visa des études d'exécution, direction et exécution des travaux, assistance aux opérations de réception et ordonnancement, pilotage et coordination.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20260930-240926DEC104COI-CC

Article 3 : Les deux marchés prendront effet à compter de sa notification au titulaire.
La durée prévisionnelle du marché est de 24 mois jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A Denain, le 24/09/2026
Le Maire,
ANNE-LISE DUFOUR-TONINI



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
De la réception en Sous-Préfecture le.....
Et de la publication le.....

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)